REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de Ancomis Saint-Gèreson

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à

la demounde présentée par la Société Galliance en voe
d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter une
unité d'abattage et de découpe de colailles à Ancoris
Sacrit Gérésa, Zi de l'Hermitage
i

ENQUETE RELATIVE

A

dhande d'An Sousation en une d'exploiver et de Constraire une unité d'abottage et de découpe en Volailles à Ancenes Zi chel Verni Vage.

derandence foilété GALLIANCE

En exécution de l'arrêté du 2020/ICPE/277
de M. le Préfet de la Loire-Atlantique du 16 o Sohre 2020

Je soussigné(e), MQ DEVAYER TEAM FRANCIS ai ouvert, ce jour, le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Ancenes
Le 9 novelre 2020 8h30

Q CZ /

f

· Les Peneneres: ludi 9 noveles 2020 à 94 Rend 17 movehe = 144 5 3 2 Permane Nemedi 25 morala à 94 of le peranere. Venhadi 4 sécule à My of 2 / mener: Lanch: 12 diche = 34

Le 12 Necele 2020 à 12 heures
Le délai d'enquête étant expiré,
Je soussigné(e) <u>IR NZTAYER JF</u> déclare clos le présent
registre qui a été mis à la disposition du public pendant jours consécutifs
du lundig movelhe 2020 au Sanedi 12 décelhe 2020
de à 12 H
et de14 à17 H
(sauf dimanche et jours fériés)
• • •
Les observations ont été consignées au registre par personnes
(pages n°)
En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent
registre :
1ère lettre en date du
de M
2ème lettre en date du
de M.
3ème lettre en date du
de M

Le	résent registre ainsi que les
	s qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins
le _	4 Janvier Loss à MR le Préfér de Lone-AslanSigne
le	E





Monsieur METAYER, Commissaire enquêteur 3, rue Jules Védrines 44400 REZE

Pôle Développement Economique

Dossier suivi par Philippe AUREGAN

2: 02.40.96.66.31 – Fax: 02.40.98.82.90

Nos réf.: PA/JA/20/12-245

Objet : Avis sur le projet abattoir Galliance – zone d'activités de l'Hermitage

D: . : Jour

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet de construction d'un nouvel abattoir de la société Galliance constitue un investissement majeur pour le territoire du Pays d'Ancenis.

Ce projet permettra non seulement de conforter l'ancrage du groupe Terrena sur le territoire mais aussi de contribuer à la performance et à la pérennité de la filière volaille sur l'Ouest de la France. Cette filière confrontée notamment à la concurrence des Pays de l'Est doit pouvoir bénéficier d'un tel investissement productif pour conserver et développer sa compétitivité tant sur le marché national qu'à l'export.

La réalisation de cet investissement de 43 M€ était devenu indispensable compte tenu à la fois de l'obsolescence de l'outil de production et de la nécessaire adaptation aux nouveaux comportements de consommation.

A ce titre, le Pays d'Ancenis via le groupe Terrena s'est engagé comme territoire pilote dans le programme Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Élevage » porté par l'INRAE sur la santé et le bien-être animal. Ce nouvel abattoir constitue un élément structurant de ce programme visant à la fois à répondre aux attentes sociétales en matière d'amélioration du bien-être animal mais aussi à créer de meilleures conditions de travail aux acteurs des productions animales.

La construction du nouvel abattoir se réalise dans une des zones historiques de la COMPA, la zone de l'Hermitage. Dans le cadre de la loi NOTRe, cette zone a été transférée récemment de la Commune d'Ancenis à la COMPA qui en est désormais le gestionnaire. A l'occasion de ce transfert, la COMPA a engagé l'élaboration d'un schéma directeur des Zones d'Activités. Ce schéma directeur a permis de définir en tant que priorité la requalification de trois zones historiques dont l'Hermitage.

Ainsi à partir de 2021, un travail de requalification de la zone doit permettre, en lien avec les entreprises, de diagnostiquer l'ensemble des fonctionnalités de la zone (accès, flux, réseaux, services, etc.) de manière à engager les opérations nécessaires à l'optimisation de son fonctionnement. Le nouvel abattoir et les modifications d'organisation qu'il induit seront au cœur de ces opérations de restructuration.

La Communauté de Communes, à travers sa compétence développement économique mais également au titre de sa reconnaissance comme « Territoire d'Industrie » émet un avis favorable à ce projet industriel majeur pour l'entreprise Galliance, pour le groupe TERRENA, pour la filière agroalimentaire et pour le maintien de l'emploi sur le Pays d'Ancenis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Maurice PERRION

www.pays-ancenis.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

centre administratif "les Ursulines" - CS 50 201 - 44156 ANCENIS CEDEX - tél 02 40 96 31 89 - fax 02 40 98 82 90 compa@pays-ancenis.com